

Séance du 15 février 2022

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 15 février 2022, au siège du Select'Om, à 09h30

Date d'affichage du 21 février 2022

Nombre de membres : - en exercice : 7
- présents : 6
- représentés : 0
- votants : 6

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président

MM. Jean BIEHLER, Bernard CLAUSS, Michel HERR, Alain HUBER, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente**Membre absent excusé :**

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

Assistait également à la séance :M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services**DELIBERATION N° B007-02-2022****OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2022****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;**VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;**APPROUVE** le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du

25 janvier 2022 en précisant que le titre de la délibération N° B004-04-2022 est « Convention de collecte sur le domaine privé situé rue des muguetts à Duppigheim ».

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N° B008-02-2022**OBJET : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : ETABLISSEMENT ET AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2321-2 ;**VU** l'arrêté interministériel du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;**VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT qu'il convient de revoir et d'ajuster les provisions pour risques et charges à chaque date d'établissement des comptes pour refléter la meilleure estimation à cette date ;

APPROUVE les constitutions et reprises des provisions pour risques et charges suivantes :

Nature des provisions	Libellé	Provisions constituées au 31/12/2020	Dotation 2021	Reprise 2021	Provisions constituées au 31/12/2021
Provision pour dépréciation des comptes de tiers		68 923,00 €	6 062,00 €	7 741,00 €	67 244,00 €
	Dépréciation compte tiers RS	68 923,00 €	6 062,00 €	7 741,00 €	67 244,00 €
Provisions pour risques et charges		266 364,96 €	42 696,00 €	22 633,15 €	286 427,81
	Provision CET	55 647,81€	9 216,00 €	480,00 €	64 383,81€
	Provision CPF	189 449,00 €	33 480,00 €	885,00 €	222 044,00 €
	Provision Indemnités Chômage	21 268,15€	0,00 €	21 268,15€	0,00 €

PRECISE que les crédits nécessaires pour constituer les dotations et reprendre les provisions sont inscrits au budget principal de 2021 aux chapitre 68 (dépenses) et 78 (recettes).

Membres en exercice :	7	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N° B009-02-2022

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

LE BUREAU,

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;
- VU** l'arrêté du Président N° 16-2021 portant adoption des lignes directrices de gestion pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2027 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le tableau des effectifs concomitamment au vote du budget, comme prévu dans les lignes directrices de gestion, afin de déterminer le nombre de poste ouverts au titre des avancements de grade et de la promotion interne pour l'année 2022 ;

1° DECIDE La création des postes suivants en amont de l'établissement du tableau d'avancement 2022 :

- Un poste d'attaché hors classe
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Etant précisé que les postes d'origine des agents promus seront supprimés après leur nomination.

2° ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2022 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES OUVERTS
PERMANENTS		
EMPLOIS FONCTIONNELS		
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché hors classe	A	1
Attaché principal	A	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2
Rédacteur	B	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4
Adjoint Administratif territorial	C	5
TOTAL 1		19
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	0
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0
Technicien	B	2
Agent de maîtrise principal	C	2
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	11
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	23
Adjoint Technique Territorial	C	48
TOTAL 2		88
TOTAL 1+2		107

4°AUTORISE

Monsieur le Président :

- à signer la présente convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à modifier, selon les principes établis, la liste des agents faisant l'objet de l'Annexe de la convention.

Membres en exercice	: 7	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 15 FEVRIER 2022

DELIBERATIONS :

- B007-02-2022 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2022**
- B008-02-2022 : **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : ETABLISSEMENT ET AJUSTEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**
- B009-02-2022 : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022**
- B010-02-2022 : **CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**